

**Le Centre d'aide judiciaire donne des avis juridiques concernant les problèmes suivants :**

- Parents séparés qui reçoivent de l'autre parent paiement pour leur enfant  
*Child Support for Receiving Parents*  
[Pension alimentaire pour l'enfant de parent qui la reçoit]
- Protection des victimes de violences infligées par des membres de leur famille  
*Apprehended Domestic Violence Orders for Applicants*  
[Injonction restrictive en raison de violence domestique, pour les requérants]
- Compensation pour les victimes de délits  
*Victim's Compensation for Victims*  
[Compensation à la victime pour ceux qui sont dans ce cas]
- Plaintes pour traitement discriminatoire en raison de l'origine ethnique, du sexe, du manque chronique de mobilité, etc.  
*Discrimination for Complainants*  
[Discrimination dont sont victimes les plaignants]
- Plaintes pour licenciement abusif de son travail  
*Unfair and Unlawful Dismissal for Employees*  
[Licenciement injuste et illégal d'employés]
- Difficultés associées à la location de logement  
*Tenant's Advice for Residential Tenants*  
[Avis fourni aux locataires de logement résidentiel]
- Problèmes dans les relations avec Centrelink  
*Welfare Rights for Social Security Recipients*  
[Droits des bénéficiaires des services sociaux]
- Problèmes associés à l'endettement  
*Credit and Debt Advice and Financial Counselling for Debtors*  
[Avis concernant le crédit et l'endettement et conseils financiers pour les personnes endettées]

**Vous pouvez être conseillé(e) par téléphone ou en prenant rendez-vous au Centre. Nous pouvons assurer gratuitement la présence d'un interprète.**

**Vous pouvez contacter le Centre au 4276 1939 ou bien le Service téléphonique d'interprétariat au 131 450**